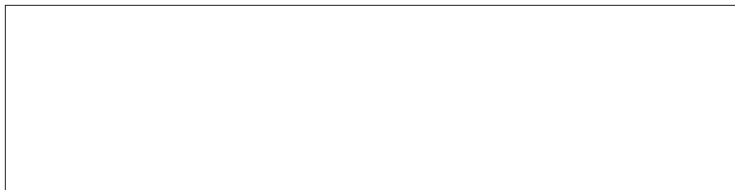


Si vous avez un prêt hypothécaire, souscrire une assurance maladies graves est un choix sensé.

Il est par contre moins sensé de désigner la banque comme bénéficiaire.

Certes, c'est pratique de souscrire une assurance maladies graves auprès de sa banque. Mais si vous tombez malade, c'est elle qui touchera la prestation en espèces, et non vous ou les membres de votre famille. En souscrivant plutôt un contrat individuel, c'est vous qui recevrez l'argent et qui le dépenserez comme bon vous semble. Voilà un choix sensé!

**Appelez-moi aujourd'hui même pour protéger votre famille, votre prêt hypothécaire et votre mode de vie.**



Chèque-vie est une marque de commerce déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS1105F 01/15

Vous devez obtenir la permission de Manuvie avant de publier un document de marketing ou une publicité portant le nom ou le logo de Manuvie ou mentionnant l'un de ses produits.

Les dimensions de l'annonce ne peuvent être réduites et son contenu ne peut être modifié. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'équipe des ventes de Manuvie.



Si vous avez un prêt hypothécaire, souscrire une assurance maladies graves est un choix sensé. Il est par contre moins sensé de désigner la banque comme bénéficiaire.

Certes, c'est pratique de souscrire une assurance maladies graves auprès de sa banque. Mais si vous tombez malade, c'est elle qui touchera la prestation en espèces, et non vous ou les membres de votre famille. En souscrivant plutôt un contrat individuel, c'est vous qui recevrez l'argent et qui le dépenserez comme bon vous semble. Voilà un choix sensé!

**Appelez-moi aujourd'hui même pour protéger votre famille, votre prêt hypothécaire et votre mode de vie.**



Chèque-vie est une marque de commerce déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS1105F 01/15

Vous devez obtenir la permission de Manuvie avant de publier un document de marketing ou une publicité portant le nom ou le logo de Manuvie ou mentionnant l'un de ses produits.

Les dimensions de l'annonce ne peuvent être réduites et son contenu ne peut être modifié. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'équipe des ventes de Manuvie.